

Le Journal de l'EAU

L'EAU, LA VIE

INFORMATION DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA MOYENNE REYSSOUZE

Département de l'Ain / Région Rhône-Alpes

N° 3 - Avril 1999



EDITORIAL

Au nom du comité, j'ai le plaisir de vous présenter le bulletin N° 3. Il a pour seule ambition de vous informer au mieux.

Ce souhait a été confirmé par le succès des journées portes ouvertes auxquelles vous avez été nombreux à participer.

Le syndicat intercommunal continue et continuera à :

- protéger les ressources en eau
- assurer un meilleur service au meilleur prix

L'eau n'a pas de prix mais elle a un coût, celui concernant les réseaux de canalisation, de pompage, le contrôle de la qualité, l'entretien de l'ensemble et la protection des captages.

En 1999, un nouvel appel d'offres national a été lancé pour retenir une société fermière à même de gérer l'ensemble des installations. Cinq entreprises techniquement qualifiées ont été candidates et le Comité a décidé de retenir la moins chère : la SOGEDO.

D'autre part, un projet de 45 hectares de gravières a été déposé par deux entreprises. Nous serons vigilants pour assurer la protection de l'eau, priorité des priorités.

L'eau, c'est la vie.

Le Président
Patrice THETE

LES COMMUNES ADHÉRENTES



L'eau

un précieux service à domicile
pour moins de 1 centime le litre

QUELQUES CHIFFRES

3 800 habitants
1 982 abonnés
462 000 m³ d'eau consommés par an
soit 462 millions de litres d'eau
118 km de canalisations
2 puits - 1 forage
149 bornes incendie
2 châteaux d'eau : Jayat et Foissiat

EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

	1994	1995	1996	1997	1998
Abonnement SIDE	105	105	105	105	105
m ³ SIDE	1,46	1,46	2,85	2,90	2,90
Location Compteur SIDE	13,27	13,28	20,00	20,00	20,00
Abonnement SDEI	147,21	145,00	147,80	147,86	149,36
m ³ SDEI	2,4099	2,4723	1,6701	1,6723	1,6893
Prix m ³ total	3,86	3,93	4,52	4,57	4,58
Agence Eau par m ³	0,5265	0,64	0,76	0,69	0,63
FNDAE par m ³	0,125	0,125	0,14	0,14	0,14
T.V.A.	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %

Le Syndicat intercommunal (SIDE) est propriétaire des investissements qu'il fait, puits et forages, captages, stations de pompage, châteaux d'eau, réseaux, compteurs, il doit amortir ce qui est réalisé et renouveler, renforcer ou étendre les réseaux de distribution.

La SOGEDO gestionnaire du réseau assure le bon fonctionnement de l'ensemble pour amener l'eau chez les abonnés 24 h / 24 et 7 j / 7. Elle relève les compteurs, assure la facturation et réalise les branchements.

Amener l'eau dans chaque foyer a un coût : pompage de l'eau, traitement par chloration, stockage dans les réservoirs de Foissiat et Jayat, télé-surveillance du bon fonctionnement, distribution chez l'abonné, analyse et contrôle régulier de l'eau, réparation des casses.

L'eau est un précieux service à domicile pour une consommation moyenne de 150 litres par jour et par personne.

Le nouveau contrat d'affermage entrainera une baisse du prix de l'eau chez l'abonné à partir de l'automne 1999.

*« Eau..., tu n'es pas nécessaire à la vie,
tu es la vie...
tu es la plus grande richesse qui soit au monde et
tu es aussi la plus délicate. »*

Saint-Exupéry

L'APPUI TECHNIQUE

Depuis l'origine du Syndicat, la Direction Départementale de l'Agriculture, service des Equipements ruraux, apporte son concours technique.

Ce service étudie et chiffre les projets de travaux et en suit la réalisation. Elle intervient en conseil, à la demande du Syndicat.

**IL EST POSSIBLE DE PAYER
SA FACTURE D'EAU PAR MENSUALITÉS**

VOS DÉLÉGUÉS

TITULAIRES

ETREZ :	Jean-Pierre BREVET	Jean-Claude FORAY
FOISSIAT :	Patrice THETE	Marc FAVIER
JAYAT :	Jean-Pierre MEUNIER	Thierry VIÉ
LESCHEROUX :	Gabriel CHATEL	Hubert FOURRIER
St JULIEN/REYSSOUZE :	Paul LACOUR	Alain PACQUELET

SUPPLÉANTS

Gérard PERRET	Alain GAYDON
Jean-Christophe DAUJAT	Gérard SIBELLE
Michel MARILLER	Aimé GIROUD
Daniel VEUILLET	Gérard FLOUTTET
Daniel BERNARD	Jacques COMTET

UN PROJET DE GRAVIÈRE

Les entreprises MORILLON-CORVOL et POCHON ont déposé un projet de gravières sur 45 hectares de terrain en deux zones situées à cheval sur la REYSSOUZE. Cette extraction prévue de 300 à 400.000 tonnes par an pendant 15 ans se ferait dans la nappe d'eau qui alimente les puits du syndicat intercommunal regroupant les cinq communes. Un premier projet avait été refusé par Monsieur le Préfet de l'Ain

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ FERMIÈRE

Après un appel d'offre national, cinq sociétés ont été candidates pour la gestion du réseau. Quatre ont fait des propositions techniques et financières. Les compétences techniques étant identiques, les délégués du syndicat, par vote à bulletin secret, ont choisi la société la moins chère. A compter du 1er avril 1999 et pour 6 ans, la SOGEDO a été retenue. Elle remplace la SDEI qui gère le réseau depuis sa création.

La SOGEDO

Délégation de SAINT-AMOUR
33, rue de la Brèche - B.P. 53 - 39160 SAINT-AMOUR

Le téléphone 7 j / 7 et 24 h / 24 est

le **03 84 48 83 37**

soit pour des renseignements aux heures de bureau, soit pour des problèmes quels que soient l'heure et le jour.

SOLIDARITÉ

Le Comité a décidé de participer à la réalisation d'un puits à GOUMBAYEL au SÉNÉGAL pour un centime par m³ soit 3 500 F.



CHASSONS LE CALCAIRE

L'eau chaude entartre à plus de 60 % les machines et les chauffe-eaux. Réglons le thermostat du chauffe-eaux à 55° et préférons les programmes à 60° maximum de la machine à laver

CHACUN CONSOMME
en moyenne
150 litres d'eau par jour

57 ANALYSES D'EAU

sont réalisées par an pour votre sécurité. De nombreux paramètres sont contrôlés, en particulier le suivi du fer et du manganèse. Les résultats sont disponibles en mairie de FOISSIAT.

UNE NOUVELLE FACTURATION

Mise au point par la SOGEDO, elle apporte des informations claires et personnalisées. La facture est faite en deux fois, avril et octobre.

**Protégez votre
compteur
contre le gel.**

*Vous en êtes responsable.
Les fuites coûtent cher.*



SIDE Moyenne Reyssouze
01340 Mairie de FOISSIAT
☎ 04 74 52 38 15



LES INCIDENTS SUR LE RÉSEAU

- En cas de FUIITE sur le réseau appelez la SOGEDO - ☎ 03 84 48 83 37 même si cette fuite est légère et en plein champ.
- Si l'eau est BLANCHE, laissez reposer quelques minutes ; de l'air s'est introduit dans le réseau.
- Si l'eau est BRUNE, laissez couler quelques minutes, ceci est souvent dû à des travaux, une casse de conduite ou une manœuvre de pompiers.
- Si l'eau sent le CHLORE, laissez couler quelques secondes, surtout le matin, mettre l'eau de consommation au réfrigérateur.

CEPENDANT, si ces INCIDENTS persistent avertir la SOGEDO, vos délégués et le syndicat des eaux.

POTEAUX INCENDIE

Ils sont UNIQUEMENT réservés à la DÉFENSE INCENDIE, seuls les pompiers sous les ordres du Chef de Corps Communal sont autorisés à les utiliser pour les manœuvres et les incendies.

TOUTES AUTRES UTILISATIONS
SONT INTERDITES

En cas de besoin exceptionnel, elle ne peut être autorisée que par accord écrit du Président du Syndicat des Eaux.



SOGEDO
32, rue de la Brèche
39160 SAINT-AMOUR
☎ 03 84 48 83 37